

L'hon. M. Fournier: Nous suivrons cet ordre à l'égard des trois premières. Quant aux résolutions inscrites au nom du ministre de la Défense nationale, je n'ai pas consulté ce dernier au sujet de l'ordre à suivre. Je lui conseillerais toutefois de commencer par la moins longue.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 6 heures et 15 minutes du soir.)

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1949-1950

COMMERCE

B—Généralités—Commission de contrôle de l'énergie atomique—

614. Usine de Chalk-River—Dépenses d'immobilisations et d'exploitation—Crédit supplémentaire, \$200,000.

TRANSPORTS

A—Ministère—

615. Administration—Crédit supplémentaire, \$16,700.

Service de la marine—

616. Administration du pilotage, y compris l'autorisation de fournir des avances temporaires recouvrables; contributions, service et entretien au besoin des bateaux-pilotes nécessaires à certains districts de pilotage—Crédit supplémentaire, \$5,000.

617. Services divers concernant la navigation et les transports maritimes—Crédit supplémentaire, \$16,914.

618. Remboursement à une autorité compétente ou au gouvernement du Royaume-Uni des dépenses exceptionnelles définies à l'article 296 (5) de la loi de la marine marchande au Canada, engagées par ledit gouvernement pour le secours, l'entretien et le rapatriement des marins en détresse, délaissés en dehors du Canada par des navires d'immatriculation canadienne, ou de marins canadiens en détresse, délaissés en dehors du Canada par des navires autres que ceux d'immatriculation canadienne, et remboursement aux armateurs ou à leurs agents, à concurrence du montant des gages confisqués des marins, des dépenses subies par les armateurs ou leurs agents, mentionnées aux articles 283 ou 295 de la loi de la marine marchande au Canada, \$3,000.

619. Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital—Crédit supplémentaire, \$435,295.

620. Acquisition et réfection de deux navires destinés à la station météorologique "P" de l'océan Pacifique. (Coût estimatif, \$750,000)—Capital, \$165,000.

Service des chemins de fer—

621. Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital—Crédit supplémentaire, \$8,300.

Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—

622. Supplément requis, en plus de la somme de \$5,503,000 déjà votée, pour prévoir le paiement, à l'occasion, durant l'année financière 1949-1950, à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du

[M. MacInnis.]

Canada, de la différence (évaluée par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et certifiée par les vérificateurs des comptes de ladite compagnie au ministre des Transports, à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux, (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi, à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées pendant l'année civile 1949 sous le régime des tarifs approuvés sur les lignes de l'Est (mentionnées à l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer Nationaux du Canada—Crédit supplémentaire, \$190,771.

Service de l'air—Division de l'aviation civile—

623. Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la loi de l'aéronautique et de ses règlements d'exécution—Crédit supplémentaire, \$13,000.

624. Contribution au gouvernement du Danemark à titre de part canadienne pour l'entretien en commun des installations de navigation aérienne de l'Atlantique-Nord dans les îles Féroé et le Groënland, \$174,967.

Démobilisation et reconversion—Service de l'air—Division de l'aviation civile—

625. Voies aériennes et aéroports—Soins, exploitation et entretien des champs d'aviation du Corps d'aviation royal canadien cédés au ministère des Transports—Crédit supplémentaire, \$8,000.

B—Commission maritime canadienne—Subventions aux paquebots-poste et aux navires à vapeur—Services locaux de l'Est—

626. Service entre Campobello (N.-B.) et Lubec (Maine)—Crédit supplémentaire, 667.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Versements aux anciens combattants et aux personnes à leur charge—

627. Allocations aux anciens combattants—Crédit supplémentaire, \$60,000.

628. Autorisation, en vertu des règlements devant être approuvés par le gouverneur général en conseil, d'établir une caisse de secours (allocation aux anciens combattants) qui servira à payer les secours supplémentaires dans les cas de détresse pécuniaire aiguë que l'on pourrait découvrir à l'occasion parmi les bénéficiaires de prestations sous l'empire de la loi des allocations aux anciens combattants, 1946—Crédit supplémentaire, \$85,000.

Paiements divers—

629. Indemnisation pour responsabilité patronale—Crédit supplémentaire, \$25,000.

TRANSPORTS

Entreprises de l'État—Déficits—

630. Supplément requis, en plus de la somme de \$1,159,000 déjà votée pour verser au cours de l'année financière 1949-1950 à la *Canadian National Railway Company* (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances, un paiement que la Compagnie du National affectera au comblement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des terminus de l'Île du Prince-Édouard au cours de l'année civile 1949—Crédit supplémentaire, \$62,230.

631. Supplément requis, en plus de la somme de \$360,000 déjà votée, pour paiement de temps à